



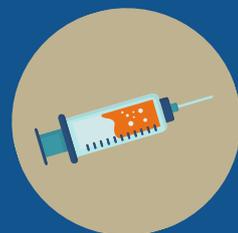
Institut de
Développement
Professionnel des
Caraïbes



medical
learning

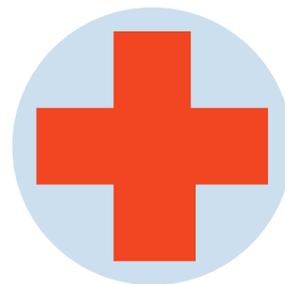
CATALOGUE DES FORMATIONS 2020 - 2022

Disponible également sur :
www.idpc-medical-learning.com



La formation professionnelle médicale
continue et de catastrophe dans les Caraïbes
à portée de main

une offre de formation



formations personnel médical et paramédical

formations aux gestes d'urgence

personnel soignant

formation à la carte

parcours "med'karyib"

Notre centre de formation met en place chaque année de nouveaux programmes de façon à enrichir l'offre des formations disponibles aux Antilles pour le personnel soignant caribéen.

Cette offre de formation est variée, regroupe diverses thématiques et peut être financée par divers dispositifs en fonction de la thématique retenue.

Les soignants peuvent ainsi moduler leur parcours de formation tout en bénéficiant d'une proximité géographique leur permettant de mieux articuler leurs obligations de formation et leurs contraintes professionnelles.

En intégrant le dispositif "Parcours Med'Karyib" le personnel soignant bénéficie d'un triple avantage :

- pouvoir créer son propre parcours de formation tout en remplissant son obligation triennale de formation en intégrant au moins 2 programmes définis par l'Agence Nationale de DPC;
- anticiper sur la certification des compétences dans le cadre du plan "Ma santé 2022";
- se former à proximité de son lieu d'exercice, de façon à limiter les déplacements.

COMMENT FINANCER

dpc

L'Agence Nationale du DPC prend en charge le coût de votre formation* et vous indemnise pour la perte de ressources liée à votre action de formation. Vous devez suivre 1 formation par an et suivre au moins 2 types de programmes sur 3 ans.

fif-pl

Tout personnel soignant libéral ou salarié par une structure conventionnée peut demander la prise en charge de sa formation par le Fond Interprofessionnel de Formation avec un plafonds de 300€/jour et 900€/an.

perso

Tout personnel soignant peut financer lui-même son action de formation. Il bénéficiera alors d'un crédit d'impôt égal au nombre d'heure de formation x SMIC horaire.

DEDUCTION FISCALE
(des dépenses engagées pour suivre la formation au titre
des frais professionnels déductibles)

* dans la limite du plafond annuel



adaptée aux besoins locaux



formations tout public
catastrophes naturelles



formations aux risques
pandémiques



formations
management santé

salarie

booster sa carrière

Les salariés peuvent participer à nos sessions de formations en fonction de leurs objectifs professionnels. Leur sont particulièrement destinées les formations aux gestes d'urgence ou encore la conduite à tenir en cas de catastrophes naturelles.

Pour les salariés du secteur de la santé qui souhaitent changer d'orientation professionnelle, IDPC et son partenaire IFAPC proposent 2 formations diplômantes dans le secteur de la santé : MBA en Management des Etablissements Sanitaires et Sociaux (Assistant Bac +3 et Directeur Bac + 4).



La Direction du centre de formation IDPC Medical Learning est assurée par Elisabeth SCHAEFFER qui est la DRH du groupe. Ancienne responsable de la formation professionnelle en entreprise, elle bénéficie également de 10 années d'expérience professionnelle en tant que formatrice pour adultes mais également en Master 1 et 2. Son ambition est de faire bénéficier chaque stagiaire de la meilleure formation possible.

S A F O R M A T I O N ?

opco

Par l'intermédiaire de son entreprise et du Plan de développement des Compétences mis en place par son employeur, le salarié peut bénéficier d'actions de formations professionnelles, entièrement prises en charge par l'OPCO.

cpf

Le Compte Personnel de Formation est géré par la Caisse des dépôts et de Consignation. Il est abondé de 500€/an avec un plafond de 5000€ et le salarié peut utiliser cette somme pour des actions de formation qu'il aura choisi.

perso

Tout salarié peut également financer lui-même une action de formation qu'il juge comme nécessaire pour son évolution professionnelle.

DEDUCTION FISCALE

(des dépenses engagées pour suivre la formation au titre des frais professionnels déductibles au réel)



Un parcours personnalisé sur 3 ans

Quelles sont vos obligations légales ?

Pour satisfaire son obligation triennale chaque personnel soignant doit suivre au moins 3 actions de formations (1 par an) dans au moins 2 types d'actions suivants :



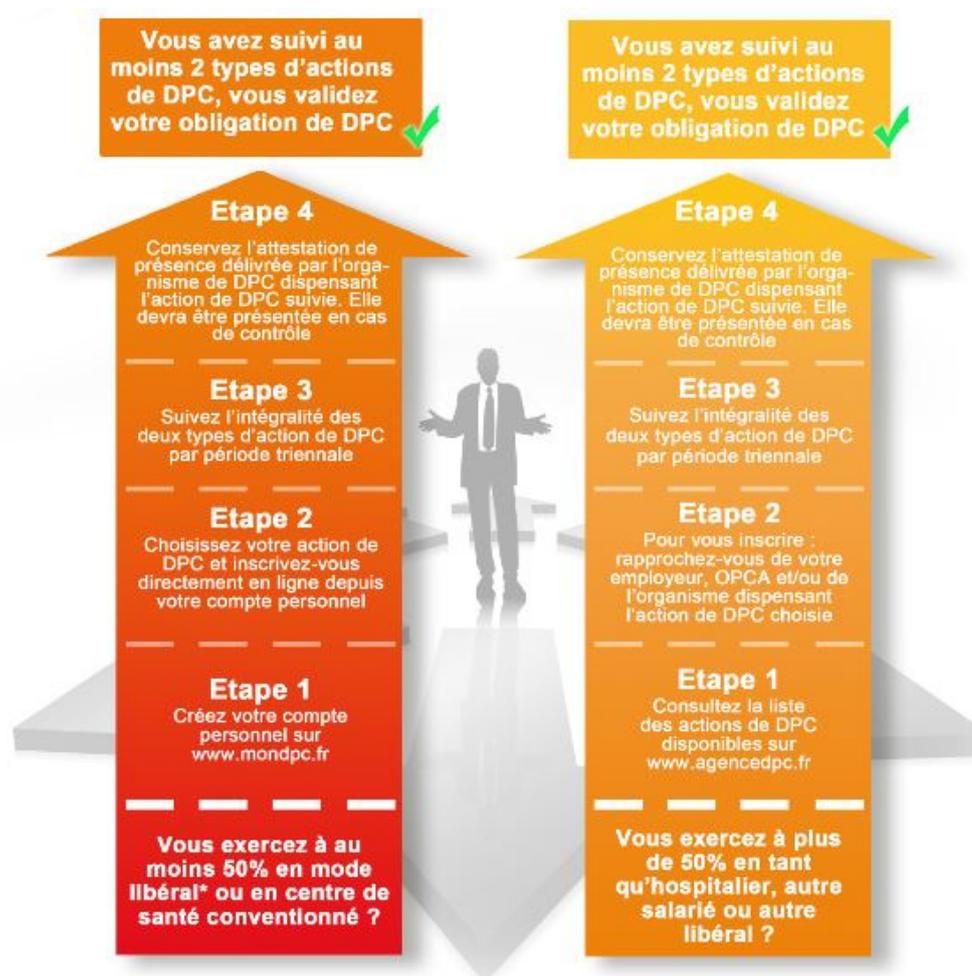
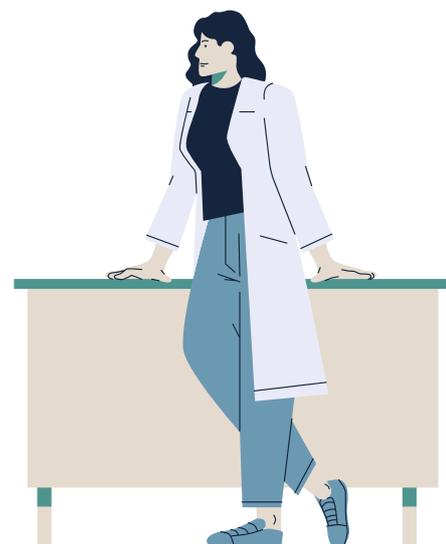
Formation continue (FC): concerne l'approfondissement des connaissances



Evaluation des pratiques professionnelles (EPP) : permet une réflexion sur la démarche et les caractéristiques de la pratique professionnelle effective du professionnel



Gestion des risques (GDR) : vise à identifier, évaluer et prioriser des risques relatifs aux activités d'un métier ou d'une organisation



Un parcours personnel pour vous aider à remplir votre obligation triennale

IDPC Medical Learning a créé son offre de formation afin d'inclure à l'intérieure de celle-ci des formations correspondant aux 3 types d'actions définis par l'Agence Nationale du DPC.



Soucieux de permettre au personnel soignant de notre territoire d'avoir accès à un panel de formations correspondant aux besoins des patients antillais, nous avons sélectionné avec soin un ensemble de formations qui permettra à chaque professionnel de construire un parcours de formation adapté à ses attentes.

Commencez dès à présent à réfléchir à votre parcours de formation sur 3 années glissantes afin d'inclure dans celui-ci au moins 2 types d'actions sur les 3 proposées par l'Agence Nationale du DPC.



Année 1 : Je choisis de suivre la formation "**Renforcement du risque cardio-vasculaire élevé et de diabète de type 2**", entrant dans le type d'action FC. Vous ne pourrez pas suivre de formation DPC avec notre organisme cette année.



Année 2 : Je choisis de suivre la formation "**Promotion des comportements favorables à la santé**", entrant dans le type d'action EPP.



Année 3 : Je peux choisir de suivre une formation soit dans le thème 1, 2 ou 3. Par exemple "**Maîtrise des risques associés aux actes et aux parcours de soins**", entrant dans le type d'action GDR.

Vous êtes **médecin ou infirmier**
installé en France
métropolitaine et vous
souhaitez suivre une formation
DPC dispensée dans notre
organisme ?



Guadeloupe Caraïbes



Nous pouvons vous proposer d'organiser
votre séjour :
avion, hébergement, location de voiture...
Appelez-nous au : 05 90 44 6000

FORMATIONS ELIGIBLES DPC MEDECINS ET INFIRMIERS



S O M M A I R E

1. Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie

- dpc n° 1 : promotion des comportements favorable à la santé, incluant l'alimentation saine et l'activité physique régulière.
- dpc n° 5 : renforcement du repérage du risque cardio-vasculaire élevé et du diabète de type 2

2. Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des soins

- dpc n° 7 : maîtrise des risques associés aux actes et aux parcours de soins.
- dpc n° 8 : signalement et gestion des événements indésirables.
- dpc n° 14 : évaluation et amélioration de la pertinence des parcours.

3. Renforcer la réflexion éthique en santé et la place des usagers dans leur prise en charge

- dpc n° 17 : promotion de la bientraitance dans la pratique du soin.
- dpc n° 20 : intégration d'une démarche de décision de soins partagés.

4. Assurer la coordination et la continuité des parcours et des prises en charge

- dpc n°22 : maîtrise de stage et tutorat en ambulatoire.
- dpc n° 24 : utilisation appropriée des outils informatisés de coordination .
- dpc n° 25 : indications et bonnes pratiques en matière de télémédecine, de télé-soins et de robotisation.
- dpc n° 32 : amélioration de la prise en charge de la douleur
- dpc n° 33 : maîtrise des fondamentaux de l'Education Thérapeutique du Patient
- dpc n° 34 : prise en charge des problématiques de santé de la femme
- dpc n° 39 : Repérage et prise en charge du risque de perte d'autonomie chez les personnes âgées à domicile
- dpc n° 41 : Repérage précoce, accompagnement et prise en charge des patients présentant des pratiques addictives
- dpc n° 42 : Repérage de la maltraitance et de la violence et conduite à tenir
- dpc n° 43 : Repérage, prise en charge et orientation des personnes en situation de grande exclusion et notamment des femmes enceintes en situation de précarité

Renforcement du repérage du risque cardio-vasculaire élevé et du diabète de type 2



DPC tronc commun n°5



Contexte et enjeux

- Près de 4 millions de personnes sont atteintes de maladies cardio-neuro-vasculaires, plus de 3,3 millions de personnes sont traitées pharmacologiquement pour diabète (90% type 2), 12 millions de personnes pour hypertension artérielle.
- Plus de 350 000 personnes hospitalisées par an pour maladie cardio-neuro-vasculaire aigüe
- 140 000 morts par an
- Plus de 15 millions de personnes concernées par une prise en charge
- 30 milliards d'euros de dépenses (risque cardio-neuro-vasculaire et diabète) pour l'assurance-maladie
- 80 % des maladies cardio-neuro-vasculaires accessibles à la prévention.
- Un risque multifactoriel, fortement lié aux habitudes de vie.
- Un fréquent cumul de risques
- Une observance aux prescriptions médicamenteuses inférieure à 40%

ORGANISATION



- 2 jours
- 14 heures



- Sainte-Anne
- Guadeloupe



- Pré-requis : diplôme d'état de médecin ou d'infirmier



- Nombre minimum de participants : 6
- Nombre maximum de participants : 12



- Evaluation : QCM, questionnaires, mises en situations pratiques durant le stage
- Remise d'une attestation de formation à la fin du stage



- IDE : 580 €
 - MG : 1330 €
- Réglés directement par l'ANDPC à notre organisme.

Dates



- pas de formatoin



- 05-06 février
- 10-11 septembre



- à déterminer
- à déterminer

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET ELEMENTS DE PROGRAMME

- Systématiser l'évaluation du risque cardiovasculaire dans une approche globale du risque : facteurs personnels et médicaux, habitudes de vie (tabac, activité physique, sédentarité, alimentation, alcool, stress, sommeil), facteurs cliniques (obésité, HTA, diabète, dyslipidémies).
- Améliorer les conditions de mesure de la pression artérielle et du suivi de l'HTA par la généralisation de mesures automatisées et répétées, en privilégiant l'auto-mesure tensionnelle.
- Renforcer la décision médicale partagée avec le patient sur les options préventives (modification des habitudes de vie, traitements médicamenteux) selon les risques, les contraintes et les préférences du patient.
- Renforcer une prise en charge multidimensionnelle des personnes à risque élevé, avec accompagnement aux modifications d'habitudes de vie.
- Intégrer la prescription médicale d'activité physique adaptée.
- Renforcer les pratiques de repérage précoce et d'intervention brève auprès des patients sur les sujets « alcools, cannabis, tabac » et notamment pour l'alcool, au sujet des repères de consommation à moindre risque d'alcool.
- Lutter contre l'inertie thérapeutique (non médicamenteuse, médicamenteuse) pour la prise en charge du risque vasculaire/cardio-métabolique chez les personnes avec risque élevé, urgences préventives, risques familiaux, et en prévention secondaire.
- Contrôler les risques de poly-médication, sur traitement, iatrogénie des patients multirisques ou vieillissants.
- Prévenir les complications par les bonnes pratiques de suivi dans le parcours de soins.

Retrouvez le programme détaillé et toujours actualisé en fonction des dernières avancées de la science sur notre site internet : www.idpc-medical-learning.com

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

- Fiche méthodologique « Éléments pour élaborer une aide à la prise de décision partagée entre patient et professionnels de santé ».
- Fiche organisation des parcours « démarche centrée sur le patient ».
- Fiche recommandations sur le sevrage tabagique.
- Outil d'aide au repérage précoce et à l'intervention brève alcool, cannabis, tabac chez l'adulte.
- Fiche recommandation à la prescription médicale de l'activité physique.
- Ressources d'accompagnement à la réduction de la consommation d'alcool (alcool info service).
- Nouvelles recommandations nutritionnelles (alimentation, activité physique et sédentarité) et ressources d'accompagnement.
- Ressources d'accompagnement à la perte de poids.
- Fiches mémo sur l'évaluation du risque cardiovasculaire, HTA, dyslipidémies.
- Guides du parcours de soins – diabète de type 2.

Maîtrise des risques associés aux actes et aux parcours de soins



DPC tronc commun n°7



Contexte et enjeux

Les études menées en soins primaires en France et à l'international ont mis en lumière la fréquence de ces événements hors établissement de santé. L'étude ESPRIT en 2013 a montré que la fréquence des événements indésirables associés aux soins évitables était de 22 pour 1 000 actes en soins primaires.

La cause de ces événements est rarement liée au manque de compétence technique des professionnels mais plus souvent à des problèmes d'organisation, de coordination, et de culture de sécurité.

L'amélioration de la sécurité du patient passe ainsi par une meilleure compréhension de la survenue des événements indésirables associés aux soins, la qualité de la coordination entre professionnels et du travail d'équipe ainsi que la place donnée au patient et à sa famille.

ORGANISATION



- 2 jours
- 14 heures



- Sainte-Anne
- Guadeloupe



- Pré-requis : diplôme d'état de médecin ou d'infirmier



- Nombre minimum de participants : 6
- Nombre maximum de participants : 12



- Evaluation : QCM, questionnaires, mises en situations pratiques durant le stage
- Remise d'une attestation de formation à la fin du stage



- IDE : 580 €
 - MG : 1330 €
- Réglés directement par l'ANDPC à notre organisme.

Dates



2020

- pas de formation



2021

- à déterminer
- à déterminer



2022

- à déterminer
- à déterminer

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET ELEMENTS DE PROGRAMME

Les objectifs d'amélioration et de développement des compétences recherchés ont pour but ultime de réduire le nombre et la sévérité des EIAS et d'améliorer la sécurité des patients. Il s'agit de :

- Diffuser la culture de sécurité auprès de l'ensemble des professionnels de santé quels que soient leur mode et lieu d'exercice afin que tous soient en capacité d'alerter, de comprendre, d'agir et de partager à propos de la sécurité des patients (au sein des équipes mais aussi des territoires, notamment entre la ville et l'hôpital).
- Améliorer le travail coordonné et d'équipe entre professionnels pour renforcer la communication (échanges, partage d'infos ...) ainsi que le soutien mutuel.
- Favoriser l'appropriation par les professionnels des outils et méthodes de gestion des risques visant à identifier, analyser et réduire les risques dans le processus de soins.
- Promouvoir les bonnes pratiques en matière d'écoute et d'information des patients et de leur entourage, en particulier en cas de dommages liés aux soins.
- Développer la participation du patient à sa sécurité.
- Favoriser la maîtrise des principaux types de risques, notamment :
 - Maîtrise du risque infectieux.
 - Sécurité de la prise en charge médicamenteuse.
 - Sécurité du patient au bloc opératoire et dans les secteurs interventionnels.
 - Risque transfusionnel.
 - Risques faisant l'objet d'une vigilance sanitaire.
 - Risques spécifiques d'une activité ou d'un parcours de soins.

Retrouvez le programme détaillé et toujours actualisé en fonction des dernières avancées de la science sur notre site internet : www.idpc-medical-learning.com

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

- Grille ALARM.
- Guide pédagogique pour la sécurité des patients (édition OMS).
- Guide "Du concept à la pratique".
- Protocole de coopération et gestion des risques.
- Fiche méthode Briefing-Débriefing.
- Fiche méthode d'analyse d'un EIAS dans le cadre d'un exercice hors établissement de santé.
- Grilles d'analyses de la classification des EIAS rencontrés hors des établissements de santé.
- Outils de sécurisation et d'autoévaluation de l'administration des médicaments, adaptés pour le secteur HAD.
- Guide "Annonce d'un dommage associé aux soins".
- Programme national pour la sécurité des patients (DGOS).
- Programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins.

Signalement et gestion des événements sanitaires indésirables



DPC tronc commun n°8

Contexte et enjeux

La culture du signalement et la conscience de son intérêt pour la sécurité sanitaire sont encore insuffisamment développées en France.

Les travaux réalisés dans ce domaine montrent que, malgré cette obligation de déclarer, il existe une sous-notification importante et persistante de la part des professionnels de santé.

Un certain nombre de freins peuvent expliquer cette sous notification, en particulier : des barrières culturelles, une méconnaissance des systèmes de déclaration, une crainte de sanctions et le défaut de retour d'information vers les déclarants.

Face à ce constat, le ministère met en oeuvre une stratégie de promotion du signalement qui s'articule autour de trois axes de travail :

1. Donner du sens au signalement
2. Simplifier et faciliter le signalement
3. Valoriser les professionnels de santé dans leur rôle en santé publique

ORGANISATION



- 2 jours
- 14 heures



- Sainte-Anne
- Guadeloupe



- Pré-requis : diplôme d'état de médecin ou d'infirmier



- Nombre minimum de participants : 6
- Nombre maximum de participants : 12



- Evaluation : QCM, questionnaires, mises en situations pratiques durant le stage
- Remise d'une attestation de formation à la fin du stage



- IDE : 580 €
 - MG : 1330 €
- Réglés directement par l'ANDPC à notre organisme.

Dates



- pas de formation



- à déterminer
- à déterminer



- à déterminer
- à déterminer

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET ELEMENTS DE PROGRAMME

- Permettre aux professionnels de santé de comprendre et jouer pleinement leur rôle en matière de sécurité sanitaire via la démarche de signalement.
- Sensibiliser les professionnels de santé sur leur rôle en matière de sécurité sanitaire;
- Expliquer l'importance de la démarche du signalement (pourquoi signaler, quoi et comment signaler).
- Inscrire le signalement comme un vecteur de qualité des soins.
- Acculturer les professionnels de santé à la démarche « signaler pour progresser » (culture positive de l'erreur) dans le cadre d'une collaboration pluri-professionnelle.
- Présenter les missions publiques des professionnels de santé.
- Présenter les différents systèmes de vigilances et de surveillance et des typologies d'événements sanitaires :
 - Description des systèmes de déclaration finalités, acteurs, circuits du niveau local ou niveau international, modalités de traitement et de gestion.
 - Présenter le portail de signalement des événements sanitaires indésirables.
- Modalités de gestion du signalement par le professionnel de santé :
 - Initiation à la gestion des risques : pourquoi et comment réaliser un retour d'expérience, méthodes de retour d'expérience.
 - Rôle des ARS, des structures régionales de vigilances et d'appui et des correspondants locaux de vigilances auprès des professionnels de santé (appui à la gestion, expertise, conseil, formation).
 - Mesures potentielles pouvant être prises par le professionnel (mesures préventives ou correctives, relations avec le ou les patients concernés, relations pluri-professionnelles, etc.).

Retrouvez le programme détaillé et toujours actualisé en fonction des dernières avancées de la science sur notre site internet :
www.idpc-medical-learning.com

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

- Exercices de mise en situation - scénarios pédagogiques.
- Stratégie nationale de santé 2018-2022 : adapter le système de veille et de vigilance aux « signaux faibles » ou aux risques émergents et renforcer la résilience du système de santé face aux situations sanitaires exceptionnelles.
- Article 160 de la LMSS : article L.4001-1 du code de la santé publique.

Promotion des comportements favorables à la santé, incluant l'alimentation saine et l'activité physique régulière



DPC tronc commun n°1



Contexte et enjeux

La promotion des comportements favorables à la santé incluant l'alimentation saine et l'activité physique régulière vise principalement à lutter contre l'obésité et la dénutrition.

C'est aussi un élément de lutte efficace contre les maladies cardiovasculaires, les cancers, d'autres maladies chroniques, dont les affections de longue durée à travers par exemple l'activité physique adaptée.

- En France, chez l'adulte la prévalence de l'obésité est estimée à 17% et l'excès de poids concerne près de la moitié de la population.

- Chez les enfants de 6 à 17 ans, la prévalence du surpoids est estimée à 17%, dont 4% d'obèses.

Les enjeux de la surcharge pondérale sont aussi économiques. En effet, le coût social avoisine les 20 milliards d'euros (1% du Produit Intérieur Brut) sur l'année 2012, selon la Direction Générale du Trésor, qui note, en 2016, que les mesures pertinentes mises en place sont encore insuffisantes face aux risques sanitaires encourus.

ORGANISATION



- 2 jours
- 14 heures



- Sainte-Anne
- Guadeloupe



- Pré-requis : diplôme d'état de médecin ou d'infirmier
- Public salarié concerné par le sujet



- Nombre minimum de participants : 6
- Nombre maximum de participants : 12



- Evaluation : QCM, questionnaires, mises en situations pratiques durant le stage
- Remise d'une attestation de formation à la fin du stage



- IDE : 580 € Réglés directement par l'ANDPC à notre organisme.
- MG : 1330 €
- Salarié structure : 950 € (voir votre OPCO)

Dates



- pas de formation



- 02-03 mars
- 21-22 septembre



- à déterminer
- à déterminer

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET ELEMENTS DE PROGRAMME

- Intégrer la dimension prévention de la santé dans la pratique des professionnels.
- Sensibiliser au concept de promotion de la santé.
- Acquérir un savoir-faire, relatif aux compétences psycho-sociales de l'utilisateur.
- Détecter les environnements défavorables à la promotion de la santé de l'utilisateur.
- Repérer les facteurs de risque de pathologies en lien avec la nutrition.
- Faciliter les parcours de soins.
- Lutter contre les inégalités territoriales et sociales.
- Développer l'éducation thérapeutique de proximité et de recours.
- Déterminer les principales causes de l'obésité et de la dénutrition.
- Repérer les événements de vie pouvant être associés à une prise ou une perte de poids.
- Identifier les facteurs de risque de maladies cardiovasculaires et de cancers.
- Préciser l'intérêt de d'une activité physique adaptée pour les patients atteints de maladies chroniques.
- Détecter les situations spécifiques de vulnérabilité.
- Etudier les fondamentaux de la promotion de la santé.
- Travailler sur les représentations de la santé et de ses déterminants individuels, socio-environnementaux et économiques.
- S'intéresser aux bases de l'entretien motivationnel.
- Expérimenter des mises en situation dans des contextes spécifiques et analyses de la pratique.
- Considérer l'importance d'une prise en charge adaptée et pluri professionnelle, confortant le rôle et la place des usagers, et renforçant l'intelligibilité des messages échangés.
- Approfondir les connaissances des référentiels de bonnes pratiques.

Retrouvez le programme détaillé et toujours actualisé en fonction des dernières avancées de la science sur notre site internet : www.idpc-medical-learning.com

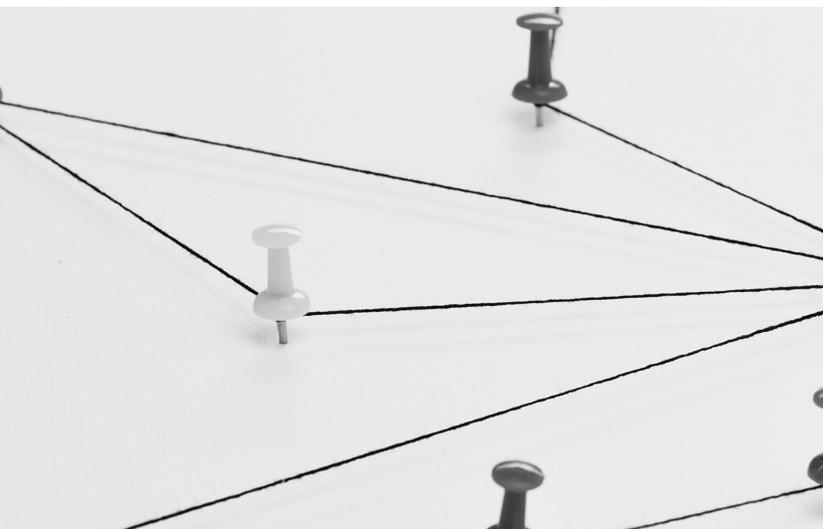
SUPPORTS PEDAGOGIQUES

- Chapitres de la Stratégie Nationale de Santé 2018 – 2022.
- Le Plan national de santé publique, aux différents âges de la vie, plan présenté par le Premier ministre au printemps 2018.
- Le Programme national nutrition santé (PNNS4).
- La Stratégie nationale sport santé.

Évaluation et amélioration de la pertinence des parcours (dont les parcours pertinence HAS : BPCO, IRC, IC, Maladies coronariennes stables, Obésité, Diabète, AVC, Parkinson)



DPC tronc commun n°14



Contexte et enjeux

La pertinence des parcours pose la question à la fois de l'opportunité de la prise en charge, de la pertinence, de la fluidité et de la coordination des soins. La pertinence des parcours de santé doit s'appréhender dans une vision globale comportant : Prévention, Dépistage, Soins, Education thérapeutique, Rééducation.

Il ressort de la Stratégie de transformation de notre système de santé (Ma Santé 2022), une volonté d'amélioration continue de la qualité et de la pertinence sur les parcours de soins présentant le plus d'enjeux en santé publique, selon les modalités suivantes :

- Amélioration continue de la qualité par le recueil d'indicateurs qualité - pertinence.
- Amélioration continue des processus clés (processus métier ou organisationnels).
- Gestion des risques : Développement des indicateurs de vigilance et d'alerte portant notamment sur la déclaration des événements indésirables ou la pertinence du recours aux médicaments innovants (données en vie réelle).

ORGANISATION



- 2 jours
- 14 heures



- Sainte-Anne
- Guadeloupe



- Pré-requis : diplôme d'état de médecin ou d'infirmier



- Nombre minimum de participants : 6
- Nombre maximum de participants : 12



- Evaluation : QCM, questionnaires, mises en situations pratiques durant le stage
- Remise d'une attestation de formation à la fin du stage



- IDE : 580 €
 - MG : 1330 €
- Réglés directement par l'ANDPC à notre organisme.

Dates



2020

- pas de formation



2021

- 04-05 mars
- 01-02 octobre



2022

- à déterminer
- à déterminer

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET ELEMENTS DE PROGRAMME

- Analyser les 5 étapes clés sur lesquelles se fonde le parcours de soins : Prévention/ Dépistage/Diagnostic / Stratégie thérapeutique / Suivi.
- Développer l'approche pluri-professionnelle de la prise en charge puisque le parcours de soins doit permettre de s'appuyer sur les bonnes pratiques de chaque professionnel.
- Examiner les actions d'anticipation, de coordination et d'échanges d'informations entre tous les acteurs impliqués.
- Définir les conséquences des ruptures de parcours : iatrogénie, mauvaise coordination, mauvaise adhésion du patient à son traitement, réhospitalisation, mauvaise gestion des fonds publics, insatisfaction du patient et des professionnels, diminution de l'accessibilité.
- Connaître les référentiels de parcours (élaborés par la HAS notamment;).
- Considérer les indicateurs de pertinence des parcours notamment RH30 et HPE et les utiliser dans la structure considérée.
- Maîtriser les outils organisationnels et les utiliser pour la reconstruction d'un parcours optimal.
- Evaluer l'impact en terme de satisfaction du patient, des professionnels de santé, de santé publique et d'efficacité de la pertinence d'un parcours de soins.
- Définir un plan d'actions d'amélioration des parcours de soins.
- Développer une culture de la pertinence des parcours au sein des équipes à partir d'exemples concrets centrés sur la prise en charge d'une des huit pathologies chroniques identifiées.
- Rendre capables les professionnels de santé de mettre en place des indicateurs de qualité des parcours à l'aide des outils proposés par la HAS.
- Définir des actions d'amélioration des pratiques.
- Développer des capacités et réflexion sur la pratique et l'analyse des comportements professionnels en intégrant de manière constante une réflexion éthique.
- Contribuer de façon effective à la dynamique de bientraitance au sein de l'établissement.
- Respecter les recommandations de bonnes pratiques.

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Retrouvez le programme détaillé et toujours actualisé en fonction des dernières avancées de la science sur notre site internet : www.idpc-medical-learning.com

- Stratégie nationale de santé 2018-2022 : Axe III.
- Les parcours de soins expérimentés : initiatives portées par le Ministère (Plan de Santé Publique, ALZHEIMER, AVC, Obésité, périnatalité...), par l'Assurance Maladie (Programme SOPHIA, Programme PRADO), par la CNSA (MAIA) et par l'INCA et l'ANAP.
- Les outils organisationnels développés : PRS, GHT, filières, CPTS, PTA, Télémédecine, grille d'admission pour le SSR et pour l'HAD.
- Les incitations financières mises en place en sus de la T2A : MIG ; ROSP (Rémunération sur objectif de santé publique) ; IFAQ (Incitation financière à la Qualité).
- Repères pour la mise en oeuvre des actions d'amélioration : notamment les guides et documents de la HAS, des sociétés savantes.

Promotion de la bientraitance dans la pratique du soin



DPC tronc commun n°17



Contexte et enjeux

La démarche de bientraitance s'inscrit dans le cadre général de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité de vie des personnes accueillies ou accompagnées par les établissements et services sociaux et médico-sociaux ainsi que dans les établissements de santé (dont certains gèrent des structures médico-sociales).

Cette démarche intègre le respect des droits des usagers les plus vulnérables, dont l'effectivité constitue un des enjeux du développement de la démocratie sanitaire (qui intègre le secteur médico-social).

ORGANISATION



- 2 jours
- 14 heures



- Sainte-Anne
- Guadeloupe



- Pré-requis : diplôme d'état de médecin ou d'infirmier
- Public salarié concerné par le sujet



- Nombre minimum de participants : 6
- Nombre maximum de participants : 12



- Evaluation : QCM, questionnaires, mises en situations pratiques durant le stage
- Remise d'une attestation de formation à la fin du stage



- IDE : 580 € Réglés directement par
- MG : 1330 € l'ANDPC à notre organisme.
- Salarié : 950 € (voir avec votre OPCO)

Dates



2020

- pas de formation



2021

- 09-10 mars
- 08-09 octobre



2022

- à déterminer
- à déterminer

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET ELEMENTS DE PROGRAMME

- Etre en capacité d'accompagner les établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux ainsi que les professionnels de santé dans le déploiement d'une culture et d'une dynamique de bientraitance et la sensibilisation aux facteurs de maltraitance.
- Comprendre les origines et les causes de la vulnérabilité et des risques de maltraitance.
- Reconnaître la personne dans ses capacités et le droit à exprimer sa volonté pour toute décision ou aide qui la concerne, quel que soit son degré de perte d'autonomie.
- Mettre en place et piloter une démarche de bientraitance, l'évaluer.
- Maîtriser les modalités d'une diffusion effective de la dynamique de bientraitance au sein de l'établissement.
- Répondre aux exigences professionnelles quotidiennes : les soins d'hygiène, la vie sociale et relationnelle : communication, comportement et attitudes, incarner le respect de la personne au quotidien, faire face aux troubles du comportement et adapter ses attitudes.
- Repérer les signes d'épuisement et l'isolement des aidants familiaux, afin de prévenir les risques de maltraitance des aidants envers les personnes aidées.
- Sensibiliser à la culture du signalement des situations de maltraitance pour mieux y réagir et les prévenir.
- Favoriser l'analyse des pratiques et la réflexion éthique des équipes, encadrement compris.
- Améliorer et adapter les pratiques pour plus de bientraitance des usagers et de respect des professionnels ; accorder davantage d'autonomie aux personnels.
- Mettre en place une procédure de repérage et de gestion des dysfonctionnements et des situations déviantes (maltraitance ou risque de maltraitance), en informer les équipes et veiller à l'effectivité de sa mise en oeuvre.
- Mettre en oeuvre une culture du signalement aux autorités administratives pour une analyse des difficultés et définitions d'actions correctrices nécessaires.

Retrouvez le programme détaillé et toujours actualisé en fonction des dernières avancées de la science sur notre site internet : www.idpc-medical-learning.com

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

- Recommandations de l'ANESM : définition et repères pour la mise en oeuvre».
- Circulaire n° DGCS/SD2A/2014/58 du 20 février 2014 relative au renforcement de la lutte contre la maltraitance et au développement de la bientraitance des personnes âgées et des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux relevant de la compétence des ARS.
- Fiches publiées par l'Agence du DPC conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 31 juillet 2019.
- Critère 10 a du manuel de certification V2010 révisé 2011 de la Haute Autorité de Santé.
- Guide FOREAP-HAS « Promotion de la Bientraitance ».
- Le rapport sur la qualité de vie au travail (FHF – juin 2018).
- Le rapport de la Commission « pour la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance » - « Note d'orientation pour une action globale d'appui à la bientraitance dans l'aide à l'autonomie ».

Intégration d'une démarche de décision de soins partagée



DPC tronc commun n°20



Contexte et enjeux

La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé et la loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie ont renforcé les droits des patients concernant notamment leur information et l'expression de leur volonté.

En effet, le patient peut désormais refuser tout acte de prévention, de diagnostic ou toute intervention thérapeutique, ou en demander l'interruption à tout moment, même au risque de sa vie. Toutefois, si cette décision de refus, de limitation ou d'arrêt de traitement est susceptible de mettre la vie du patient en danger, le médecin est tenu de tout mettre en œuvre pour le convaincre d'accepter les soins indispensables et de l'informer sur les conséquences de son refus.

Pour accompagner ce processus de décision, la Haute autorité de santé (HAS) a développé en octobre 2013 des outils qui ont été enrichis en mars 2018 par un document intitulé « Éléments pour élaborer une aide à la prise de décision partagée entre patient et professionnel de santé ».

ORGANISATION



- 2 jours
- 14 heures



- Sainte-Anne
- Guadeloupe



- Pré-requis : diplôme d'état de médecin ou d'infirmier



- Nombre minimum de participants : 6
- Nombre maximum de participants : 12



- Evaluation : QCM, questionnaires, mises en situations pratiques durant le stage
- Remise d'une attestation de formation à la fin du stage



- IDE : 580 €
 - MG : 1330 €
- Réglés directement par l'ANDPC à notre organisme.



Dates



2020

- pas de formation



2021

- 13-14 avril
- 05-06 novembre



2022

- à déterminer
- à déterminer

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET ELEMENTS DE PROGRAMME

L'objectif de l'orientation nationale prioritaire de DPC « intégration d'une démarche de décision de soins partagée » est d'apporter aux équipes de professionnels de santé des repères méthodologiques pour élaborer un outil d'aide à la prise de décision partagée entre un patient et un professionnel de santé concernant une question de santé individuelle.

- Maîtriser le concept de démarche de décision de soins partagée.
- Elaborer un outil d'aide à la prise de décision partagée et analyser les résultats obtenus.
- Définir des actions d'amélioration des pratiques.
- Aborder les différentes étapes de la démarche de décision de soins partagée :
- Définir la situation.
- Identifier/dire qu'une décision est à prendre.
- S'assurer de la compréhension des enjeux par le patient.
- Présenter au patient les options possibles,
- Discuter les bénéfices et risques potentiels.
- Identifier les valeurs et préférences du patient.
- Prendre une décision,
- S'assurer de la compréhension des enjeux par le patient.
- Présenter au patient les options possibles,
- Discuter les bénéfices et risques potentiels,
- Identifier les valeurs et préférences du patient.
- Prendre une décision.
- S'assurer de la bonne compréhension par le patient des conséquences de la décision.
- Prévoir les étapes suivantes et le suivi de la décision en fonction de l'évolution de la situation ou d'une volonté de changement de la décision par le patient.
- Pour aborder l'élaboration d'un outil d'aide à la prise de décision partagée, les actions de formation s'appuieront sur les outils de la HAS et aborderont les étapes clés :
 - Définir le public cible.
 - Décider du format et du moment de l'utilisation de l'aide.
 - Centrer le contenu sur la décision à prendre.
 - Définir les acteurs et le processus d'élaboration.

Retrouvez le programme détaillé et toujours actualisé en fonction des dernières avancées de la science sur notre site internet :
www.idpc-medical-learning.com

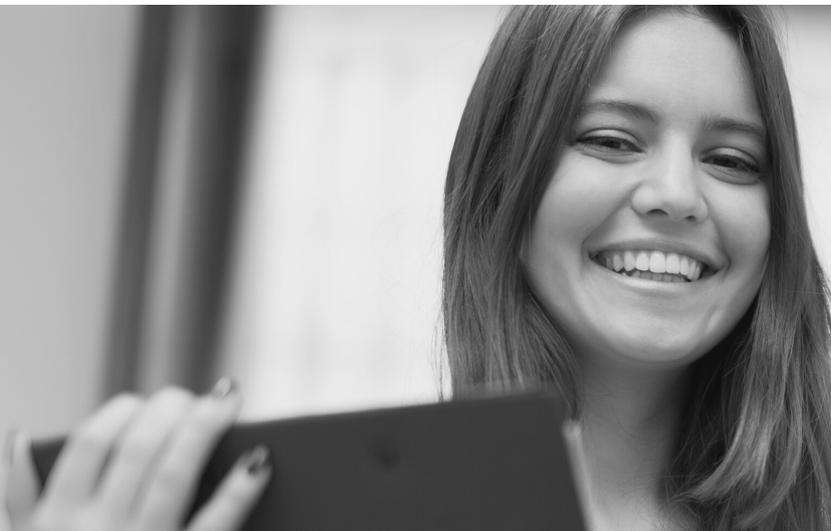
SUPPORTS PEDAGOGIQUES

- Stratégie nationale de santé 2018-2022 - Axe III « Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge à chaque étape du parcours de santé ».
- Analyse de la pratique à partir d'échanges, de débats.
- Etudes de situations concrètes.
- Exercices de simulation.

Maîtrise de stage et tutorat en ambulatoire



DPC tronc commun n°22



Contexte et enjeux

La réalisation de stages extra hospitaliers au cours de la formation initiale des professionnels de santé a pour objectif premier de mieux former les étudiants à l'exercice en ambulatoire mais il s'agit aussi d'un moyen des plus efficaces pour favoriser l'installation sur les territoires de stage dès la fin de la formation des jeunes diplômés.

Durant les études de médecine, la réalisation de stages extra hospitaliers s'effectue au cours du 2ème et du 3ème cycle. En médecine générale, la progression du nombre de MSU est régulière depuis une dizaine d'années grâce à la formation organisée dans le cadre du DPC par le Collège national des généralistes enseignants (CNGE).

Cependant ce nombre reste insuffisant par rapport aux besoins actuels (en 2018 stages de 2ème cycle réalisés dans 2/3 des cas, stages de niveau 2 réalisés dans 61% des cas) et à venir. Dans les autres spécialités, le nombre de MSU reste anecdotique, en raison d'une introduction récente de cette possibilité par la réforme du 3ème cycle.

ORGANISATION



- 2 jours
- 14 heures



- Sainte-Anne
- Guadeloupe



- Pré-requis : diplôme d'état de médecin



- Nombre minimum de participants : 6
- Nombre maximum de participants : 12



- Evaluation : QCM, questionnaires, mises en situations pratiques durant le stage
- Remise d'une attestation de formation à la fin du stage



- MG : 1330 € Réglés directement par l'ANDPC à notre organisme.

Dates



2020

- pas de formation



2021

- 26-27 janvier
- 17-18 septembre



2022

- à déterminer
- à déterminer

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET ELEMENTS DE PROGRAMME

A l'issue de sa formation, l'apprenant doit :

- Définir le rôle d'enseignant de l'ECA MSU et sa place au sein du Département de Médecine Générale.
 - Connaître le cadre légal et réglementaire des stages ambulatoires en Médecine Générale.
 - Identifier les compétences professionnelles à construire par l'interne.
 - Expliquer le montage pédagogique et les différentes phases du stage : observation, supervisions directe et indirecte.
 - Organiser de manière pertinente le premier contact avec l'étudiant.
 - Réunir les conditions favorables à l'accueil de l'étudiant.
 - Gérer la relation triangulaire ECA MSU-étudiant-patient.
 - Décrire les caractéristiques pédagogiques d'un novice.
 - Définir la notion de modèle d'enseignant et intégrer le «rôle de modèle».
- Inciter l'étudiant à utiliser des outils d'observation de la consultation.
 - Utiliser des outils de supervision de l'interne.
 - Mettre en oeuvre une rétroaction efficace.
 - Effectuer une prescription pédagogique pertinente.
 - Evaluer le résultat de la prescription pédagogique pour les différentes compétences.
 - Connaître les modalités pratiques de la maîtrise de stage dans la faculté loco régionale.
 - Connaître le cursus de formation à la maîtrise de stage.

Retrouvez le programme détaillé et toujours actualisé en fonction des dernières avancées de la science sur notre site internet :
www.idpc-medical-learning.com

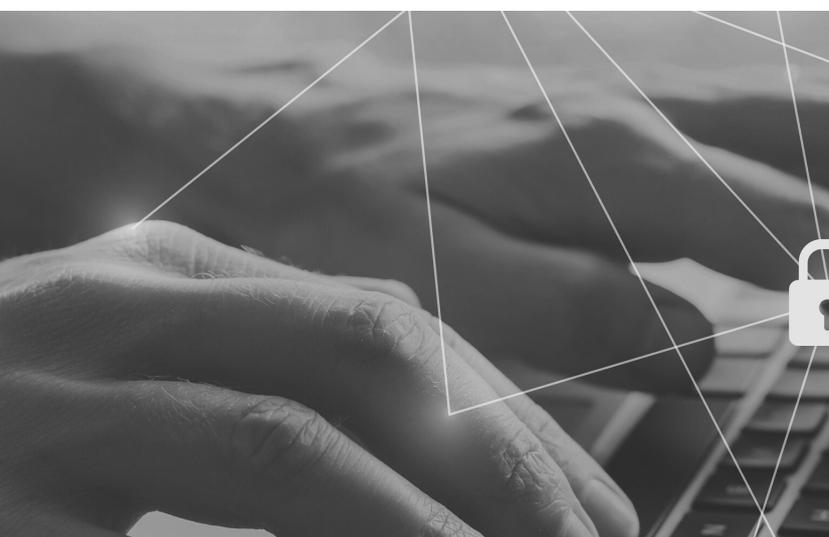
SUPPORTS PEDAGOGIQUES

- Plan d'accès aux soins.
- Chantier réseau de santé de proximité de la stratégie de transformation du système de santé.
- Scènes pédagogiques, simulations.

Utilisation appropriée des outils informatisés de coordination (DMP, messageries sécurisées, dossiers patients informatisés)



DPC tronc commun n°24



Contexte et enjeux

Ma santé 2022 va favoriser une meilleure organisation des professionnels de santé qui devront travailler ensemble et mieux coopérer au service de la santé des patients. Les outils numériques permettent d'améliorer l'échange et le partage d'informations entre les professionnels de santé, concourant ainsi à la fluidité des parcours.

Ainsi, le virage numérique constitue ainsi l'un des chantiers prioritaires de la stratégie de transformation du système de santé. Le numérique de santé propose des méthodes et des outils permettant d'organiser le recueil, l'enregistrement, l'échange, le partage et l'exploitation des données de santé à des fins d'optimisation des parcours de soins, au niveau d'un patient ou d'une population de patients.

ORGANISATION



- 2 jours
- 14 heures



- Sainte-Anne
- Guadeloupe



- Pré-requis : diplôme d'état de médecin ou d'infirmier
- Public salarié concerné par le sujet



- Nombre minimum de participants : 6
- Nombre maximum de participants : 12



- Evaluation : QCM, questionnaires, mises en situations pratiques durant le stage
- Remise d'une attestation de formation à la fin du stage



- IDE : 580 € Réglés directement par
- MG : 1330 € l'ANDPC à notre organisme.
- Salarié : 950 € (voir avec votre OPCO)

Dates



- pas de formation



- 22-23 janvier
- 25-26 septembre



- à déterminer
- à déterminer

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET ELEMENTS DE PROGRAMME

- Comprendre les principes de la structuration des informations et données de santé et les fondamentaux de l'interopérabilité des systèmes d'information.
- Etre en mesure de choisir et d'utiliser au quotidien les outils numériques de santé :
 - Le dossier patient informatisé pour le recueil et le stockage des informations et données de santé.
 - Les outils d'échange et de partage d'informations et données de santé pour la coordination des soins.
 - Les outils d'aide à la décision pour la prise en charge des patients et le pilotage.
 - Les bases de données, les plateformes, et les entrepôts de données pour l'exploitation des informations et données de santé, et l'évaluation des pratiques professionnelles.
- Maîtriser les règles de sécurisation des informations et données de santé.
- Connaître la notion de traitement des données à caractère personnel, les obligations du responsable de traitement, et les droits des patients notamment en matière de consentement.
- Définir le périmètre de la notion « d'équipe de soins ».
- Structurer des informations et données de santé : modèles de données, standards HL7 (CDA, FHIR) et codage sémantique ...
- Informatiser des dossiers patients : définition, structuration, interfaces utilisateur, interopérabilité avec les autres outils numériques.
- Manier un logiciel d'aide à la prescription et principes de la e-prescription : modalités et finalités.

Retrouvez le programme détaillé et toujours actualisé en fonction des dernières avancées de la science sur notre site internet :
www.idpc-medical-learning.com

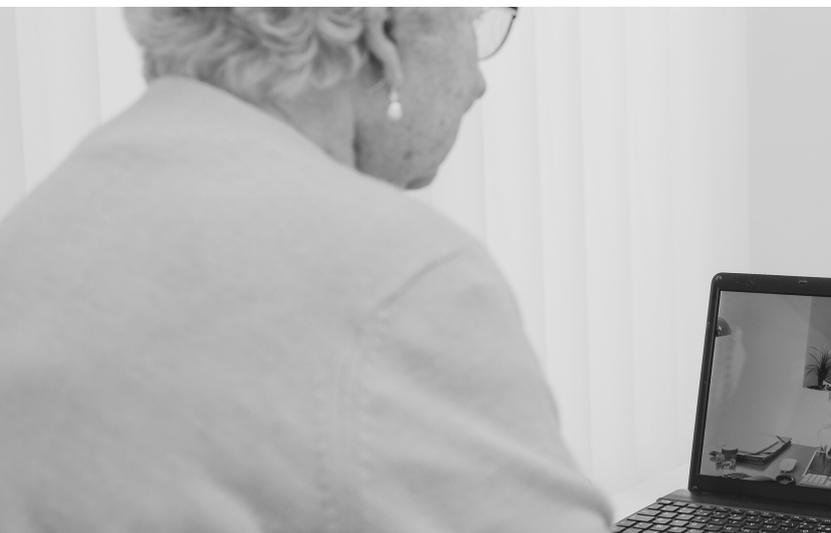
SUPPORTS PEDAGOGIQUES

- Rapport Pon-Coury : Accélérer le virage numérique.
- Stratégie nationale de santé 2018-2022, Accélérer l'innovation numérique en santé.
- Stratégie nationale e-Santé 2020.
- LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé - Article 96,
- Décret DMP : Décret n° 2016-914 du 4 juillet 2016 relatif au dossier médical partage

Indications et bonnes pratiques en matière de télémédecine, de télésoins et de robotisation



DPC tronc commun n°25



Contexte et enjeux

La télésanté est une forme de pratique de soin à distance utilisant les technologies de l'information et

de la communication. Elle comprend :

- la télémédecine, qui regroupe les activités médicales à distance. Elle permet d'établir un diagnostic, d'assurer un suivi, de requérir un avis spécialisé, de prescrire des produits, de prescrire ou de réaliser des prestations ou des actes, ou d'effectuer une surveillance de l'état des patients.
- Le télésoin, qui met en rapport un patient avec un ou plusieurs pharmaciens ou auxiliaires médicaux dans l'exercice de leurs compétences.

L'évolution des compétences des professionnels de santé doit ainsi être accompagnée car la télésanté tend à modifier les relations avec les patients, les organisations de travail, la coordination entre professionnels et nécessite de nouveaux savoir-faire et savoir-être, y compris dans l'analyse des situations cliniques et la prise de décision.

La réalisation des actes de télésanté confronte les professionnels à de nouveaux enjeux liés aux dispositifs techniques, à la distance, à la multiplication des intervenants.

Les professionnels et les patients peuvent aussi parfois avoir des craintes face au risque de déshumanisation de la relation médicale et de soins.

ORGANISATION



- 2 jours
- 14 heures



- Sainte-Anne
- Guadeloupe



- Pré-requis : diplôme d'état de médecin ou d'infirmier
- Public salarié concerné par le sujet



- Nombre minimum de participants : 6
- Nombre maximum de participants : 12



- Evaluation : QCM, questionnaires, mises en situations pratiques durant le stage
- Remise d'une attestation de formation à la fin du stage



- IDE : 580 € Réglés directement par l'ANDPC à notre organisme.
- MG : 1330 €

Dates



- pas de formation

- 08-09-10 janvier
- 03-04-05 septembre

- à déterminer
- à déterminer

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET ELEMENTS DE PROGRAMME

- Favoriser l'appropriation des bonnes pratiques par chaque professionnel concerné et contribuer à la qualité et à la sécurité des prises en charge impliquant des actes de télémédecine.
- Accompagner l'évolution des compétences des professionnels de santé car la télésanté tend à modifier les relations avec les patients, les organisations de travail, la coordination entre professionnels et nécessite de nouveaux savoir-faire et savoir-être, y compris dans l'analyse des situations cliniques et la prise de décision.
- Définir des rôles et responsabilités (déontologiques, éthiques, juridiques), et organiser la prise en charge dans le cadre des parcours de santé, protocoles, coopérations interprofessionnelles.
- S'adapter aux nouvelles formes de relation avec le patient et avec les autres professionnels.
- Mettre en œuvre des actes et qualité et sécurité des soins : détection, évaluation de l'éligibilité du patient, spécificités de l'information et du recueil du consentement du patient, recueil de données, organisation, préparation, examen du patient à distance, analyse verbale et non verbale, diagnostic et décision dans le contexte de la télémédecine, traçabilité...
- Analyser des incidents et événements indésirables survenus dans le cadre des activités de télémédecine.

Retrouvez le programme détaillé et toujours actualisé en fonction des dernières avancées de la science sur notre site internet :
www.idpc-medical-learning.com

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

- Stratégie nationale de santé 2018-2022.
- Ma santé 2022.
- Feuille de route « Accélérer le virage numérique » - Action 18 : Accompagnement au déploiement de la télémédecine et du télé-soin.
- Dispositions législatives : Article L. 6316-1 du code de la santé publique : La télémédecine est une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Amélioration de la prise en charge de la douleur



DPC tronc commun n°32



Contexte et enjeux

Les patients sont les acteurs actifs de leur prise en charge, eux-seuls sont capables d'indiquer aux soignants ce qu'ils ressentent. Leur participation est essentielle pour évaluer l'intensité de la douleur et l'efficacité des traitements, médicamenteux ou non. Aucun examen, aucune prise de sang, aucun scanner ne permet d'objectiver la douleur : la parole peut être un signal pouvant faire évoluer la prise en charge.

Ils doivent donc être informés et écoutés par les professionnels de santé.

Du côté des professionnels de santé, l'expression du vécu de la douleur est étroitement liée à la conception du fait douloureux : ceux-ci sont bien souvent les premiers confrontés à la plainte du patient et donc les premiers acteurs de l'évaluation et de la prise en charge de la douleur. Cette dernière résulte d'une bonne coopération patient algique/soignant : l'adhésion et la participation au projet thérapeutique dépend de l'écoute.

Toute douleur sous-entend deux problèmes différents : celui de la cause - le diagnostic - et celui de sa prise en charge - le traitement.

ORGANISATION



- 2 jours
- 14 heures



- Sainte-Anne
- Guadeloupe



- Pré-requis : diplôme d'état de médecin ou d'infirmier



- Nombre minimum de participants : 6
- Nombre maximum de participants : 12



- Evaluation : QCM, questionnaires, mises en situations pratiques durant le stage
- Remise d'une attestation de formation à la fin du stage



- IDE : 580 € Réglés directement par l'ANDPC à notre organisme.
- MG : 1330 €



Dates



- pas de formation



- 19-20 mars
- 12-13 octobre



- à déterminer
- à déterminer

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET ELEMENTS DE PROGRAMME

- Améliorer l'initiation du parcours en soins primaires en renforçant la compétence des médecins de premier recours et celle des spécialistes sur la détection des symptômes, les examens complémentaires à réaliser le cas échéant et la stratégie thérapeutique médicamenteuse.
- Faire l'adressage précoce avant détérioration des symptômes douloureux voire avant toute chronicisation. Il faut alors insister auprès des médecins adresseurs (médecins de premier recours et spécialistes de second recours) sur la qualité du courrier à adresser à la SDC (motif d'adressage, bilan réalisé, difficultés rencontrées, attentes etc.)
- Améliorer la prise en charge en SDC et alléger la charge de ces structures, souvent saturées et donc la pertinence et la qualité des prises en charge en diminuant la file active de patients et en réduisant les délais d'attente (par un décloisonnement ville-hôpital).
- Reporter le suivi des patients en ville par des professionnels de soins primaires mieux informés (renouvellement d'ordonnances par exemple) si les conditions le permettent et en partenariat avec les SDC.
- Fluidifier le parcours de santé en le simplifiant et en impliquant par exemple les médecins généralistes, les pharmaciens, les spécialistes, les soignants et les non médicaux mieux formés à la douleur chronique. Ils auront ainsi à mieux accompagner le projet thérapeutique incluant des thérapies médicamenteuses et non médicamenteuses.
- Différencier la douleur symptôme et la douleur maladie.
- Dépister les patients les plus vulnérables à la douleur.
- Optimiser la prise en charge de la douleur aiguë provoquée par les soins, notamment en chirurgie et en cancérologie.
- Identifier les facteurs de risques de chronicisation.
- Réaliser des premières évaluations cliniques et paracliniques du patient douloureux chronique, selon les préconisations disponibles (HAS, SFETD) et meilleure connaissance des préconisations.

Retrouvez le programme détaillé et toujours actualisé en fonction des dernières avancées de la science sur notre site internet :
www.idpc-medical-learning.com

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

- La Stratégie Nationale de santé 2018-2022.
- Bibliographie : Recommandations génériques HAS 2008, Douleur chronique : reconnaître le syndrome douloureux chronique, l'évaluer et orienter le patient - 2009, Douleur chronique : les aspects organisationnels.
- Publications de la SFETD : 2015, livre blanc : structures douleur en France - 2017, livre blanc de la douleur - 2019 : guide de Bonne pratiques des SDC.

Maîtrise des fondamentaux de l'Éducation Thérapeutique du Patient



DPC tronc commun n°33



Contexte et enjeux

L'éducation thérapeutique du patient vise à rendre les personnes vivant avec une maladie chronique actrices et responsables de leur santé et à favoriser leur autonomie.

Les professionnels de santé ne sont pas informés et moins encore formés à l'éducation thérapeutique alors même qu'elle apparaît comme une composante systématique de la prise en charge des personnes vivant avec une maladie chronique.

Le développement de l'éducation thérapeutique du patient reste limité par rapport aux besoins ; le nombre de patients vivant avec une ou plusieurs maladies chroniques étant en augmentation. Il est donc important de :

- Renforcer la sensibilisation à l'éducation thérapeutique du patient par la création d'un module de sensibilisation des professionnels de santé permettrait d'orienter, de suivre un patient qui aurait besoin d'un apport éducatif.
- Renforcer la formation des professionnels de santé à l'éducation thérapeutique du patient permettrait d'augmenter le nombre de patients bénéficiant d'éducation thérapeutique.

ORGANISATION



- 2 jours
- 14 heures



- Sainte-Anne
- Guadeloupe



- Pré-requis : diplôme d'état de médecin ou d'infirmier



- Nombre minimum de participants : 6
- Nombre maximum de participants : 12



- Evaluation : QCM, questionnaires, mises en situations pratiques durant le stage
- Remise d'une attestation de formation à la fin du stage



- IDE : 580 €
 - MG : 1330 €
- Réglés directement par l'ANDPC à notre organisme.

Dates



2020

- pas de formation



2021

- 26-27 février
- 05-06 octobre



2022

- à déterminer
- à déterminer

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET ELEMENTS DE PROGRAMME

- Faciliter l'appropriation de la démarche centrée sur le patient et une meilleure prescription de l'éducation thérapeutique.
- Développer l'éducation thérapeutique qui reste limitée par rapport aux besoins
- Initier à l'éducation thérapeutique du patient : Démarche centrée sur le patient : information, conseil, éducation thérapeutique, suivi, document
- de l'HAS, mai 2015.
- Maîtriser l'éducation thérapeutique du patient : définitions, finalités et organisation, Recommandations de l'HAS, juin 2007.
- Maîtriser l'éducation thérapeutique du patient – Comment la proposer et la réaliser.
- Evaluer de l'efficacité et de l'efficience dans les maladies chroniques-orientations pour les pratiques et repères pour l'évaluation, HAS, juin 2018.

Retrouvez le programme détaillé et toujours actualisé en fonction des dernières avancées de la science sur notre site internet :
www.idpc-medical-learning.com

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

- Stratégie nationale de santé 2018-2022 (axe 2 « lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé » et axe 4 « innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des citoyens »).
- HAS, recommandations relatives à l'Education thérapeutique du patient : définitions, finalités et organisation, 2007 ;
- HAS, recommandations relatives à l'éducation thérapeutique : comment la proposer et la réaliser ?, 2007.

Prise en charge des problématiques de santé de la femme :

contraception, suivi de grossesse jusqu'au post-partum, endométriose, spécificité du risque cardiovasculaire, ménopause, troubles fonctionnels gynécologiques, interruption volontaire de grossesse (IVG)



DPC tronc commun n°34



Contexte et enjeux

Si les femmes vivent plus longtemps que les hommes, elles ne sont pas épargnées par les grands défis de santé publique auxquels fait face notre société. Elles doivent également relever des défis spécifiques :

- Contraception.
- Suivi de grossesse jusqu'au post-partum.
- Endométriose.
- Ménopause.
- Spécificité du risque cardiovasculaire chez la femme.
- Troubles fonctionnels gynécologiques.
- Interruption volontaire de grossesse (IVG).

ORGANISATION



- 2 jours
- 14 heures



- Sainte-Anne
- Guadeloupe



- Pré-requis : diplôme d'état de médecin ou d'infirmier



- Nombre minimum de participants : 6
- Nombre maximum de participants : 12



- Evaluation : QCM, questionnaires, mises en situations pratiques durant le stage
- Remise d'une attestation de formation à la fin du stage



- IDE : 580 € Réglés directement par l'ANDPC à notre organisme.
- MG : 1330 €



Dates



2020

- pas de formation



2021

- 16-17 avril
- 09-10 novembre



2022

- à déterminer
- à déterminer

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET ELEMENTS DE PROGRAMME

- Contraception de la femme :
 - Connaître les différentes méthodes contraceptives en 2019;
 - Connaître les particularités réglementaires relatives aux différents médicaments contraceptifs.
- Savoir conseiller, prescrire, dispenser en 2019 une contraception :
 - chez l'adolescente;
 - chez la femme adulte en âge de procréer.
- Choisir une contraception dans des situations spécifiques :
 - en milieu scolaire;
 - chez la femme à risque cardiovasculaire;
 - après une IVG;
 - en post-partum;
 - en urgence.
- Suivre une grossesse en 2021 jusqu'au post-partum.
- Savoir accompagner un projet de grossesse : informations, messages de prévention, examens.
- Savoir repérer les facteurs de risque de complications durant la grossesse qui entraînent une prise en charge spécialisée.
- Savoir accompagner une préparation à la parentalité.
- Savoir conseiller une alimentation et une hygiène de vie pendant la grossesse.
- Savoir prendre en charge les complications d'une grossesse (notamment, douleurs, infections urinaires hémorragie génitale, HTA gravidique, menace d'accouchement prématuré, fièvre, suspicion d'une grossesse extra-utérine).
- Connaître les principaux risques professionnels pour la maternité, liés au travail de la mère.
- Endométriose :
 - Réduire l'errance diagnostique des patientes
 - Repérer et orienter les patientes dans les situations à risque d'endométriose.
 - Réaliser un diagnostic clinique et un examen de première intention.
 - Améliorer la prise en charge thérapeutique des patientes.
 - Améliorer le diagnostic (examens de deuxième intention) et la prise en charge de l'endométriose.
 - Savoir prendre en charge la douleur pour les professionnels de première ligne.
 - Informer sur les ressources en matière de soutien aux patients, associations notamment.

Retrouvez le programme détaillé et toujours actualisé en fonction des dernières avancées de la science sur notre site internet :
www.idpc-medical-learning.com

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

- Plan Priorité Prévention
- Renforcer la sensibilisation et la diffusion d'information relative à l'endométriose

Repérage et prise en charge du risque de perte d'autonomie chez les personnes âgées à domicile



DPC tronc commun n°39



Contexte et enjeux

D'ici à 2030, les personnes âgées de 75 ans et plus passeront de 6 à 8,4 millions en France. Le souhait des personnes âgées est de demeurer à leur domicile avec une qualité de vie.

La stratégie nationale de transformation du système de santé « Ma santé 2022 » confie aux professionnels de proximité au travers notamment les communautés professionnelles de territoire une mission de contribuer au maintien au domicile des personnes âgées, intégrant les futures infirmiers de pratiques avancées pour la prise en charge des pathologies chroniques en soins primaires.

Or, état de santé, soins et autonomie sont fortement intriqués chez les personnes âgées et se conditionnent réciproquement.

Repérer les signes de perte d'autonomie, mettre des actions de prévention en place, décloisonner les prises en charge intégrant des projets personnalisés est un enjeu pour les professionnels de santé libéraux, qui sont les 1ers interlocuteurs.

ORGANISATION



- 2 jours
- 14 heures



- Sainte-Anne
- Guadeloupe



- Pré-requis : diplôme d'état de médecin ou d'infirmier



- Nombre minimum de participants : 6
- Nombre maximum de participants : 12



- Evaluation : QCM, questionnaires, mises en situations pratiques durant le stage
- Remise d'une attestation de formation à la fin du stage



- IDE : 580 € Réglés directement par l'ANDPC à notre organisme.
- MG : 1330 €

Dates



2020

- pas de formation



2021

- 23-24 mars
- 12-13 novembre



2022

- à déterminer
- à déterminer

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET ELEMENTS DE PROGRAMME

- Repérer les fragilités et promouvoir la santé dans le champ de la perte d'autonomie afin de prévenir voire limiter la perte d'autonomie ou son aggravation et les comorbidités qui y sont associées.
- Systématiser dans les pratiques des professionnels de santé l'approche préventive du déclin fonctionnel au-delà de l'approche centrée sur les pathologies chroniques : troubles sensoriels, dépression et isolement, troubles locomoteurs, perte de mobilité, troubles de l'équilibre, dénutrition,...
- Réduire l'inertie thérapeutique face au déclin fonctionnel et aux fragilités.
- Amener les professionnels de santé à mobiliser les ressources thérapeutiques non médicamenteuses (activité physique adaptée, stimulation du lien social...).
- Intégrer dans les pratiques cliniques la prescription d'activité physique adaptée aux personnes âgées en ALD.
- Former à l'approche pluriprofessionnelle et pluridisciplinaire nécessaire à la prise en charge globale de la personne âgée afin de faciliter le parcours de santé des personnes âgées.
- Renforcer/favoriser l'articulation des pratiques cliniques préventives avec l'offre de prévention médico-social existante sur les territoires.
- Repérer des éléments de fragilités.
- Intégrer à l'évaluation de la condition physique et de l'état nutritionnel dans le suivi de leurs patients.
- Repérer précocement des troubles neuro-cognitifs et/ou psychiques (syndrome dépressif, idées suicidaires).
- Repérer de l'isolement social.
- Orienter les patients vers les structures de dépistage et de prise en charge des troubles sensoriels et bucco-dentaires.
- Connaître les possibilités d'orientation pour l'adaptation du logement.
- Identifier dans son territoire des différents acteurs intervenant dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie (CCAS/CIAS, caisses de retraite, équipe médico-sociale du département, secteur associatif,...).

Retrouvez le programme détaillé et toujours actualisé en fonction des dernières avancées de la science sur notre site internet :
www.idpc-medical-learning.com

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

- Stratégie nationale de santé : I « Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie » ; A « Promouvoir les comportements favorables à la santé » ; « Prévenir la perte d'autonomie ».
- Plan « Priorités prévention ».
- Feuille de route « Grand âge et autonomie ».
- STSS-«Masanté2022».
- Recommandations la HAS : « Comment repérer la fragilité en soins ambulatoires » - Juin 2013 « Comment prendre en charge les personnes âgées fragiles en ambulatoires » - Décembre 2013 ; « Guide parcours de soins des patients présentant un trouble neurocognitif associé à la maladie d'Alzheimer ou à une maladie apparentée » - Mai 2018 ; A venir, « Activité physique et sportive sur ordonnance / Référentiel de prescription / Personnes âgées ».
- Document repère établi avec les professionnels sur le diagnostic des troubles neurocognitifs

Repérage précoce, accompagnement et prise en charge des patients présentant des pratiques addictives

tabac, alcool, cannabis, opioïdes, jeux écrans, achats compulsifs, sexe



DPC tronc commun N°41



Contexte et enjeux

Le tabac et l'alcool représentent les deux premières causes de mortalité évitable. La consommation de tabac et la consommation excessive d'alcool sont des déterminants majeurs de santé. Chaque année 73 000 décès sont dus au tabac et 49 000 décès à l'alcool. On estime à 1,4 million de personnes le nombre d'utilisateurs réguliers de cannabis dont 700 000 utilisateurs quotidiens.

Renforcer les compétences des professionnels de santé permettrait :

- D'accroître leur rôle en matière de repérage des utilisateurs problématiques ou dépendants de substances psychoactives, notamment tabac, alcool, cannabis et opioïdes, jeux, écrans, achats compulsifs, sexe ;
- D'accroître leur implication dans la prise en charge des personnes confrontées à des addictions, en connaissant mieux les stratégies thérapeutiques et les outils de réduction des risques et des dommages, notamment tabac, alcool, cannabis et opioïdes, jeux, écrans, achats compulsifs, sexe ;
- De mieux adapter le parcours des utilisateurs en difficultés avec leurs consommations de substances en améliorant la connaissance pour les professionnels de santé, des réseaux et structures du champ des addictions ;
- De renforcer l'accompagnement à l'arrêt du tabac et de mieux connaître les traitements et outils disponibles pour aider à l'arrêt du tabac ;
- De contribuer au bon usage des médicaments opioïdes (antalgiques opioïdes et traitements de substitution opiacés).

ORGANISATION



- 2 jours
- 14 heures



- Sainte-Anne
- Guadeloupe



- Pré-requis : diplôme d'état de médecin ou d'infirmier



- Nombre minimum de participants : 6
- Nombre maximum de participants : 12



- Evaluation : QCM, questionnaires, mises en situations pratiques durant le stage
- Remise d'une attestation de formation à la fin du stage



- IDE : 580 €
 - MG : 1330 €
- Réglés directement par l'ANDPC à notre organisme.

Dates



- à déterminer
- à déterminer



- 20-21 avril
- 19-20 novembre



- à déterminer
- à déterminer

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET ELEMENTS DE PROGRAMME

- Améliorer le savoir être pour mieux accompagner les personnes confrontées à des consommations problématiques avec focus particulier tabac, alcool, cannabis et opioïdes et à des comportements addictifs : jeux écrans, achats compulsifs, sexe.
- Savoir utiliser le RPIB, repérage précoce et intervention brève avec les référentiels et outils d'évaluation validés selon les produits, en particulier pour le tabac, l'alcool, le cannabis et opioïdes.
- Savoir orienter les personnes vers des prises en charge adaptées à leur situation.
- Augmenter la part des patients accompagnés vers un arrêt du tabac.
- Promouvoir le bon usage des traitements opioïdes dans le cadre de la substitution aux opiacés et dans le cadre du traitement de la douleur.
- Promouvoir les bonnes pratiques en matière d'utilisation d'écrans et de jeux.
- Faire un diagnostic situationnel, et des facteurs de risque et de vulnérabilité.
- Renforcer les connaissances sur les mécanismes de la dépendance, les comorbidités notamment psychiatriques, la douleur, les complications somatiques et psychiques.
- Intervention courte type RPIB, suivi non complexe, accompagnement du patient.
- Connaître les différentes possibilités thérapeutiques communes et spécifiques aux addictions (approches et outils de la réduction des risques et des dommages).
- Connaître les dispositifs de recours existants structures d'addictologie, ambulatoire, résidentiel...
- Connaître la prise en charge d'un patient fumeur vers l'arrêt du tabac selon la HAS.
- Prise en charge complexe des patients sévères en rupture avec le circuit de soins spécialisés (réseau addictologique et psychiatrique au regard de la fréquence des comorbidités).

Retrouvez le programme détaillé et toujours actualisé en fonction des dernières avancées de la science sur notre site internet :
www.idpc-medical-learning.com

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

- Stratégie nationale de santé 2018-2022.
- Plan priorité prévention 2018-2022.
- LMSS 2016: inscription dans la loi de la politique de réduction des risques et des dommages liés à l'usage de substances psychoactives.
- Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022
- Stratégie nationale de santé 2018-2022.
- Plan priorité prévention 2018-2022.
- LMSS 2016: inscription dans la loi de la politique de réduction des risques et des dommages liés à l'usage de substances psychoactives.
- Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022.

Repérage de la maltraitance et de la violence et conduite à tenir



DPC tronc commun N°42



ORGANISATION



- 2 jours
- 14 heures



- Sainte-Anne
- Guadeloupe



- Pré-requis : diplôme d'état de médecin ou d'infirmier
- Psychologues, AMP ou autre public concernés par le sujet



- Nombre minimum de participants : 6
- Nombre maximum de participants : 12



- Evaluation : QCM, questionnaires, mises en situations pratiques durant le stage
- Remise d'une attestation de formation à la fin du stage



- IDE : 580 € Réglés directement par
- MG : 1330 € l'ANDPC à notre organisme.
- Autres : 950 € (voir avec votre OPCO)

Contexte et enjeux

Les violences et les maltraitances envers les personnes vulnérables font l'objet d'une politique renforcée ces dernières années, notamment dans le cadre de plans d'actions interministériels et pluriannuels dédiés.

En France, les répercussions ainsi que la fréquence de la maltraitance et des violences restent insuffisamment connues. Elles sont à mettre en perspective avec la promotion de la bientraitance des enfants et des adultes vulnérables dans tous leurs milieux de vie.

Quelle que soit la victime, les professionnels doivent pouvoir acquérir des connaissances et des compétences sur les répercussions individuelles et collectives de la maltraitance et des violences sous ses diverses formes et notamment sur le développement et le devenir de la victime. Ils doivent ainsi être en mesure d'appréhender les différentes formes de violences pour mieux les repérer ainsi que les conduites à tenir, le cas échéant.

Dates



2020

- pas de formation



2021

- 23-24 avril
- 23-24 novembre



2022

- à déterminer
- à déterminer

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET ELEMENTS DE PROGRAMME

- Améliorer le repérage des situations de maltraitance ou de violences (identification des facteurs de risque, les droits, devoirs et procédures de signalement...).
- Améliorer les connaissances des professionnels sur l'impact et l'enjeu de la maltraitance ou de la violence sur le développement psychosomatique et la santé de l'enfant ou de l'adulte vulnérable et sur les conséquences traumatiques qui en résultent.
- Améliorer le traitement et la réponse apportés aux situations (analyse des situations coordination des intervenants et acteurs concernés pour une réponse adaptée et personnalisée...).
- Soutenir les processus de coopération pluridisciplinaire et interinstitutionnelle, pour favoriser une approche multidisciplinaire et multidimensionnelle des situations et garantir une cohérence et une coordination des interventions.
- Clarifier les places et rôles de chacun et permettre le partage d'expériences et de bonnes pratiques, consolidant ainsi le corpus de connaissances et de culture partagées.
- Comprendre la vulnérabilité et la dépendance, et le risque de maltraitance ou de violence.
- Connaître le concept de bientraitance et les outils de son déploiement.
- Incarner le respect de la personne dans les pratiques professionnelles au quotidien.
- Repérer les risques d'épuisement et d'isolement de l'entourage familial, afin de prévenir les risques de maltraitance.
- Sensibiliser à la culture du signalement des « informations préoccupantes » et en comprendre l'importance, pour mieux y réagir et prévenir l'aggravation de la situation.
- Être en capacités d'observer, de repérer des signes de souffrance de la personne, mineure ou majeure, victime de violence ou de maltraitance, à l'évaluation et à l'analyse de ses besoins, des capacités et des conditions de l'environnement familial et social.
- Compréhension des enjeux de la formalisation du rendu-compte de l'observation, de l'analyse et de la prospective des situations de personnes en danger dans un objectif d'aide à la décision.
- Sensibiliser à la démarche participative de la personne victime, à la communication avec elle quel que soit son âge et son stade de développement et à la capacité de mise en confiance et de respect de ses droits. Des compétences doivent être acquises, pour recueillir le point de vue de la personne.

Retrouvez le programme détaillé et toujours actualisé en fonction des dernières avancées de la science sur notre site internet :
www.idpc-medical-learning.com

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

- Article L. 542-3 du code de l'éducation.
- La Convention internationale des droits de l'enfant.
- Les références théoriques développementales de l'enfant et de l'adolescent (théorie de l'attachement, approche développementale, neurosciences, théorie écosystémique, approche).

Repérage, prise en charge et orientation des personnes en situation de grande exclusion et notamment des femmes enceintes en situation de précarité



DPC tronc commun N°43



Contexte et enjeux

La précarité croissante touche des publics nouveaux et encore mal connus. Son retentissement sur la santé nécessite une connaissance et une adaptation constante pour une prise en charge adaptée. Les acteurs du secteur sanitaire, médico-social et social ont donc un rôle majeur à jouer dans le parcours de soins et de vie des personnes en situation de précarité. L'articulation entre le secteur social, médico-social, et sanitaire et les dispositifs respectifs est la clé de voûte de la sécurisation des parcours des personnes en situation de précarité.

En ce sens, les professionnels de santé doivent acquérir ou renforcer leurs compétences afin d'assurer une prise en charge globale et adaptée de ces publics.

Pour les femmes enceintes en particulier, la précarité et la pauvreté sont associées à des suivis qualitativement et quantitativement moindres des grossesses, entraînant une plus grande fréquence des pathologies périnatales, auxquels s'ajoutent les risques et expositions spécifiques des femmes en situation de grande exclusion.

Ainsi, il existe des enjeux majeurs à former les professionnels de santé à la prise en charge des personnes en situation de grande exclusion.

ORGANISATION



- 2 jours
- 14 heures



- Sainte-Anne
- Guadeloupe



- Pré-requis : diplôme d'état de médecin ou d'infirmier
- Psychologues, AMP ou autre public concernés par le sujet



- Nombre minimum de participants : 6
- Nombre maximum de participants : 12



- Evaluation : QCM, questionnaires, mises en situations pratiques durant le stage
- Remise d'une attestation de formation à la fin du stage



- IDE : 580 € Réglés directement par
- MG : 1330 € l'ANDPC à notre organisme.
- Autre : 950 € (voir avec votre OPCO)

Dates



2020

- pas de formation



2021

- 27-28 avril
- 26-27 novembre



2022

- à déterminer
- à déterminer

FORMATIONS GESTES D'URGENCE ET MEDECINE DE CATASTROPHE



S O M M A I R E

- Prise en charge d'un rapatriement sanitaire

Prise en charge d'un rapatriement sanitaire



Médecine d'urgence et de catastrophe



Contexte et enjeux

Le rapatriement sanitaire s'organise autour d'une chaîne de professionnels qui ont à cœur de prendre en charge le plus efficacement et le plus dignement possible chaque patient.

Afin de garder un haut niveau de professionnalisme et d'être capable de s'adapter à de situations de plus en plus critiques et complexes, les médecins, les infirmiers et les pilotes qui prennent en charge les patients, dans des situations souvent dégradées, doivent connaître tous les rouages d'une telle mission.

Cette formation leur permet de rester à niveau.

ORGANISATION



- 2 jours
- 14 heures



- Le Gosier
- Guadeloupe



- Pré-requis : diplôme d'état de médecin ou d'infirmier
- Pilotes



- Nombre minimum de participants : 6
- Nombre maximum de participants : 12



- Evaluation : QCM, questionnaires, mises en situations pratiques durant le stage
- Remise d'une attestation de formation à la fin du stage



- Salarié : 450 € si prise en charge OPCO
- Financement personnel : 200 €



Dates



2021

- 06-07 novembre



2022

- à déterminer
- à déterminer



2023

- à déterminer
- à déterminer

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET ELEMENTS DE PROGRAMME

- Repérer les éléments importants dans la prise en charge du patient.
- Communiquer avec le patient, à toutes les étapes de la prise en charge.
- Affiner son organisation par rapport à la situation sanitaire imposée par la Covid 19.
- Situation géographique (Antilles).
- Organisation administrative : schéma de déclenchement d'un rapatriement.
- Organisation technique : coordination de tous les intervenants.
- Physiologie du vol.
- Le matériel.
- La gestion de l'oxygène.
- Hygiène et protocole en situation de pandémie.
- Rôle du commandement de bord.
- Éléments de météo et de radio.

Retrouvez le programme détaillé et toujours actualisé en fonction des dernières avancées de la science sur notre site internet :
www.idpc-medical-learning.com

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

- Ateliers et mise en situation pratique.

FORMATIONS DIPLOMANTES



S O M M A I R E

- MBA Adjoint(e) de Direction des Etablissements Sanitaires et Sociaux : ADESS
- MBA Directeur(trice) des Etablissements Sanitaires et Sociaux : DESS

MBA ADJOINT DIRECTION DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX

opco

fif-pl

cpf

perso



Formation diplômante



Contexte et enjeux

Ouvrir l'accès au savoir et à la compétence pour tous, dans les domaines de la santé, commerce, de la gestion, de la finance, de l'informatique, du management est notre vocation.

Nous vivons dans un monde de la complexité, de la diversité et du changement. Complexité des entreprises et des situations professionnelles, diversité des salariés en formation et des étudiants, changement des méthodes, des outils et des organisations. Tout cela dans un temps accéléré et dans un espace régional où les distances se réduisent.

En réponse à ce contexte, IDPC MEDICAL LEARNING en coopération avec l'IFAPC propose des dispositions adaptées qui permettent à tout un chacun de faire du changement, une opportunité pour sa carrière.

Intégrer le MBA ADESS c'est préparer une formation professionnelle de haut niveau qui est reconnue par les entreprises.

D'une durée de quelques mois, cette formation diplômante permet d'acquérir une expertise dans le domaine sanitaire et social, en lien avec les besoins de notre territoire.

ORGANISATION



- 28 jours de formation + stage
- 222 heures + 350 heures de stage



- Sainte-Anne
- Guadeloupe



- Pré-requis : diplôme niveau Bac + 3
- Tout public salarié concerné par le sujet



- Nombre minimum de participants : 6
- Nombre maximum de participants : 12



- Evaluation : QCM, questionnaires, mises en situations pratiques durant le stage, évaluation à la fin de chaque module
- Diplôme niveau Bac+4 Université Paris XIII



- Voir avec l'IFAPC : www.ifapc-caraibes.com

Dates

2020

Début : 05 novembre

2021

Fin : 21 mai

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET ELEMENTS DE PROGRAMME

Cette formation donne aux étudiants et stagiaires de solides compétences dans la maîtrise des outils de gestion et des approches managériales de l'entreprise leur permettant de participer à des projets pour des entreprises.

Elle permet aussi aux étudiants et stagiaires de se familiariser avec les éléments et les procédures des environnements juridiques, réglementaires et fiscaux des entreprises, ainsi qu'avec le fonctionnement du système d'information des entreprises.

Retrouvez le programme détaillé et le formulaire d'inscription sur le site de notre partenaire IFAPC :
www.ifapc-caraibes.fr

<u>Matières</u>	<u>Vol. horaire</u>	<u>Matières</u>	<u>Vol. horaire</u>
INSTITUTIONNALISATION DES ESM (48 h)			
Droit des ESMS	16	Santé publique	16
Connaissance des ESMS	16		
MANAGEMENT STRATEGIQUE ET PROSPECTIF (32h)			
Management des RH	16	Management de projet	16
MANAGEMENT COMPTABLE ET FINANCIER (86h)			
Comptabilité générale	20	Comptabilité hospitalière	16
Comptabilité des associations	16	Gestion financière	16
Contrôle de gestion	18		
INITIATION A LA RECHERCHE ET PROFESSIONNALISATION (56h)			
Introduction à la recherche	20	Informatique	12
Anglais	12	Projet de mémoire	8
Rapport d'activité/de Stage	4		
Total de Cours et séminaires			222
Mission pour une structure de santé			350
TOTAL GENERAL			572

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

- Cours didactique.
- Supports numériques.
- Analyse de cas concrets.

En cas de perturbations sanitaires, les cours seront poursuivis par visio-conférence.

MBA DIRECTEUR DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX



Formation diplômante



ORGANISATION



- 28 jours de formation + stage
- 222 heures + 350 heures de stage



- Sainte-Anne
- Guadeloupe



- Pré-requis : diplôme niveau Bac + 4
- Tout public salarié concerné par le sujet



- Nombre minimum de participants : 6
- Nombre maximum de participants : 12



- Evaluation : QCM, questionnaires, mises en situations pratiques durant le stage, évaluation à la fin de chaque module
- Diplôme niveau Bac+5 Université Paris XIII



- Voir avec l'IFAPC : www.ifapc-caraibes.com

Contexte et enjeux

Ouvrir l'accès au savoir et à la compétence pour tous, dans les domaines de la santé, commerce, de la gestion, de la finance, de l'informatique, du management est notre vocation.

Nous vivons dans un monde de la complexité, de la diversité et du changement. Complexité des entreprises et des situations professionnelles, diversité des salariés en formation et des étudiants, changement des méthodes, des outils et des organisations. Tout cela dans un temps accéléré et dans un espace régional où les distances se réduisent.

En réponse à ce contexte, IDPC MEDICAL LEARNING en coopération avec l'IFAPC propose des dispositions adaptées qui permettent à tout un chacun de faire du changement, une opportunité pour sa carrière.

Intégrer le MBA ADESS c'est préparer une formation professionnelle de haut niveau qui est reconnue par les entreprises.

D'une durée de quelques mois, cette formation diplômante permet d'acquérir une expertise dans le domaine sanitaire et social, en lien avec les besoins de notre territoire.

Dates



2020

Début : 12 novembre



2021

Fin : 11 juin

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET ELEMENTS DE PROGRAMME

Cette formation porte sur les principaux piliers de la direction d'établissements du secteur de la santé : construction et pilotage de projets, connaissances des aspects juridiques et réglementaires spécifiques à ce secteur, une connaissance approfondie de la structure et du fonctionnement du système de santé.

Retrouvez le programme détaillé et le formulaire d'inscription sur le site de notre partenaire IFAPC : www.ifapc-caraibes.fr

<u>Matières</u>	<u>Vol. horaire</u>	<u>Matières</u>	<u>Vol. horaire</u>
ENVIRONNEMENT MANAGERIAL DES ESMS (32 h) X			
Théorie des organisations	12	Ethique organisationnelle	4
Management de la qualité, évaluation et certification	16		
ENVIRONNEMENT COMPTABLE ET FINANCIER DES ESMS (44h)			
Audit et conseil	16	Comptabilité analytique des ESMS	12
Gestion budgétaire	16		
ENVIRONNEMENT JURIDIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIAL DES ESMS (56h)			
Politique sanitaire et sociale	12	Droit des associations	16
Relations partenaires sociaux et structures de soins	16	Systèmes sanitaires et sociaux européens	12
DIRECTION DES ESMS (32h)			
Entrepreneuriat social	16	Hygiène, sécurité et logistique	16
METHODOLOGIE DE RECHERCHE ET PROFESSIONNALISATION (58h)			
Méthodologie de recherche	20	Projet professionnel	12
Anglais des affaires	10	Informatique (numérisation et digitalisation)	12
Rapport d'activité/de stage	4		
Total de Cours et séminaires			222
Mission pour une structure de santé			350
TOTAL GENERAL			572

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

- Cours didactique.
- Supports numériques.
- Analyse de cas concrets.

En cas de perturbations sanitaires, les cours seront poursuivis par visio-conférence.

Comment s'inscrire à une formation ?



EN LIGNE

sur notre site internet www.idpc-medical-learning.com vous retrouverez notre "catalogue de formation en ligne". Vous n'avez qu'à vous laisser guider. Vous n'avez pas d'argent à déboursier pour réserver votre place.



PAR TELEPHONE

Contactez notre service administratif au **0590 44 6000**, de 7h00 à 20h00, du lundi au vendredi.



PAR MAIL

Faites nous part de votre demande à :
idpc@medicalcaraibes.com

La confirmation de votre inscription vous sera transmise par e-mail.

Un accès Extranet stagiaire vous sera dédié, dans lequel tous vos documents administratifs vous seront communiqués.





+590 (0)590 44 6000

**78, rue Lethière
97 180 SAINTE-ANNE
idpc@medicalcaraibes.com**

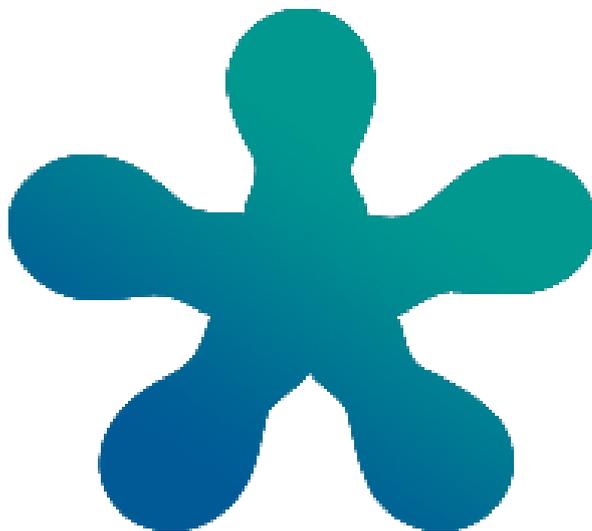
En cours d'homologation :



La formation professionnelle comme levier de compétences

**Développer les compétences
professionnelles des soignants**

**Proposer des
formations tout
public sur des sujets
inhérents à notre
territoire**



**Former les soignants
à de nouvelles
pratiques**

**Proposer des formations
qualitatives sur notre
territoire**

**Former le personnel
soignant dans le
cadre de la FPC**